

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 mai 2023 à 19 heures
Convocation du 3 mai 2023

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL

Absente : Viviane PACHECO DUMONT

Excusés : Cécile VERDIER, Pierre AUDUBERT

Le maire remercie les membres du conseil municipal présents à cette séance.
Le conseil municipal désigne Daniel PERRINET en qualité de secrétaire de séance.

Le maire donne lecture du procès-verbal en date du 22 mars 2023.
Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité

1. Frais de scolarité de l'école primaire de VAYRAC

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 27 mars 2023 de Monsieur LAVERGNE-AZARD, Maire de Vayrac (Lot), sollicitant une participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de sa commune pour l'année 2022.

Le tableau transmis liste la répartition du nombre d'élèves inscrits, soit :

- Maternelle du 01/01 au 30/06/2022 : 7 élèves X 1 496.56 € = **10 454.92 €**
- Élémentaire du 01/01 au 30/06/2022 : 10 élèves X 441.27 € = **4 412.70 €**
- Maternelle du 01/09 au 31/12/2022 : 6 élèves X 746.78 € = **4 480.68 €**
- Élémentaire du 01/09 au 31/12/2022 : 10 élèves X 230.12 € = **2 301.20 €**

Soit un total de **21 649.50 € euros** (vingt-et-un mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes)

Vote à l'unanimité

2. Subventions accordées aux associations

Monsieur le maire rappelle les différentes subventions versées aux associations en 2022 et, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2023 les subventions suivantes :

- AFM TELETHON : 160.00 €
- Association des pêcheurs de Vayrac : 80.00€
- Croix rouge française : 160.00€
- SOS violences conjugales : 160.00€
- Ligue contre le cancer : 160.00€
- Donneurs de sang : 60.00€
- Amis du patrimoine de La Chapelle-aux-Saints : 200.00€
- Collectif centenaire de La Chapelle-aux-Saints : 200.00€
- Qualité de Vie Brande Chapelle-aux-Saints Végennes : 200.00€
- Société de chasse de La Chapelle-aux-Saints : 200.00€
- Comice agricole cantonal : 276.00 €

Le conseil municipal précise que ces subventions ne seront versées qu'aux associations ayant fourni une demande officielle accompagnée d'un rapport d'activités et d'un rapport financier.

Vote à l'unanimité

3. Indemnité de gardiennage de l'église communale

Décision ajournée, la préfecture n'ayant pas à ce jour reçu d'instruction ministérielle pour la revalorisation de l'indemnité applicable en 2023.

4. Débroussaillage des voies communales et des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2019-22 en date du 20 juin 2019 portant sur les conventions passées avec la communauté de communes du Midi Corrèzien concernant le débroussaillage des voies communales d'intérêt non communautaires et des chemins ruraux.

Dans un souci de bonne organisation et de continuité de services, ces conventions étant arrivées à leur terme au 31 décembre 2022, il est proposé de les reconduire.

Vote à l'unanimité

5. Biens de sections

Monsieur le maire rappelle la délibération 2021-25 en date du 4 novembre 2021 dans laquelle il présentait les dispositions concernant les biens de section, et sollicitait le transfert à la commune, afin d'en faciliter leur gestion, faute de commissions syndicales en activité depuis des années, précisant que cette demande devait être faite par le conseil municipal et la moitié des membres de chaque section.

Il rappelle, en outre, que tous les membres des huit sections de la commune :

- ont été invités à participer à une réunion d'information et d'échanges le 18 mars 2021, afin de proposer le transfert de ces biens de sections à la commune,
- ont été à nouveau sollicités par courriers individuels en date du 5 avril 2023.

Monsieur le maire souligne que le transfert de ces biens de section s'effectue à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune et que les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Il informe les membres du conseil municipal que :

- **Concernant la section d'Aujac**, sur les dix personnes membres, inscrites sur la liste électorale, huit personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section de Bonneval**, sur les onze personnes membres, inscrites sur la liste électorale, huit personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section de Ginès**, sur les vingt personnes membres, inscrites sur la liste électorale, douze personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section de La Brande - Pouget**, sur les vingt-six personnes membres, inscrites sur la liste électorale, dix-huit personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section de La Mandrie**, sur les quatre personnes membres, inscrites sur la liste électorale, quatre personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section du Mareau**, sur les dix personnes membres, inscrites sur la liste électorale, huit personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section de Pelou**, sur les cinq personnes membres, inscrites sur la liste électorale, cinq personnes ont émis un avis favorable au transfert.
- **Concernant la section de Pouget**, sur les onze personnes membres, inscrites sur la liste électorale, sept personnes ont émis un avis favorable au transfert.

Suite à ce retour favorable au transfert des biens de la majorité des membres des différentes sections, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze, de bien vouloir engager la procédure d'intégration de ces biens de section dans le patrimoine communal.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Construction du Pôle Neandertal. Les réunions de chantiers ont commencé, semaine prochaine implantation.
- Electrification du Pôle.
- Réunion publique de présentation Pôle Neandertal prévue le mardi 23/05/23 à 18 h à la salle Culture et Loisirs de La Chapelle Aux Saints.
- Contournement de Vayrac

La séance est levée à vingt heures trente.

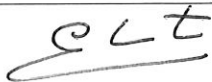



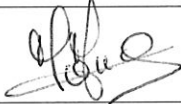




Le secrétaire de séance,
Daniel PERRINET



Le Maire,
Gérard LAVASTROU

Ont signé tous les membres présents à la séance du 9 août 2023

Prénom – NOM – Qualité	Signature	Observations
Gérard LAVASTROU Maire		
Stéphane BROUSSE 1er adjoint		
Aurélie VERGNE 2 ^{ème} adjoint		
Jérôme JEAN 3 ^{ème} adjoint		
Martine MONS Conseillère municipale		
Daniel PERRINET Conseiller municipal		
Cécile VERDIER Conseillère municipale		absente
Philippe BROUSSE Conseiller municipal		
Alain BONNEVAL, Conseiller municipal		excusé
Pierre AUDUBERT Conseiller municipal		excusé
Viviane PACHECO DUMONT Conseillère municipale		excusée